

Non, il n'y pas eu de génocide rwandais

Collectif Van, 10 avril 2019

La grande rigueur à laquelle nous a habitués l'ONG Human Rights Watch ne peut s'accommoder du mélange des genres. Son communiqué de presse publié à l'occasion des commémorations du 25e anniversaire du génocide des Tutsi du Rwanda aurait dû concerner exclusivement ce génocide et ses victimes. Et pourtant, intitulé « Rwanda : Solidarité avec les victimes 25 ans plus tard » et affichant comme sous-titre « Les efforts de justice pour le génocide de 1994 se poursuivent », ce communiqué aligne certains partis pris et éléments de langage que l'on retrouve d'ordinaire sous la plume des négationnistes du génocide des Tutsi. Qu'il s'agisse de la terminologie employée, avec cette terrible définition de « génocide rwandais » qui renvoie dos à dos victimes et bourreaux, ou de la teneur du communiqué du HRW, tout indique l'hypothèse d'un certain « confusionnisme » mis en pratique ici par l'ONG. En arrièr-plan de sa « solidarité » affichée avec les victimes du génocide de 1994, Human Rights Watch a en fait dans son viseur le président rwandais, Paul Kagame, régulièrement décrié par les ONG pour

son autoritarisme. Cela n'aurait pourtant pas dû être le sujet de son communiqué. En ces jours où le monde commémore le déclenchement du génocide des Tutsi du Rwanda il y a 25 ans, le Collectif VAN condamne l'instrumentalisation de la mémoire des victimes tutsi, des victimes dont Human Rights Watch se dit pourtant solidaire.

Le génocide perpétré en 100 jours à partir du 7 avril 1994 au Rwanda, est qualifié dans un très long communiqué de 32.000 caractères, signé Human Rights Watch, de « génocide rwandais », de « génocide au Rwanda », de « génocide de 1994 », et plus souvent, tout simplement de « génocide ». Pourtant - seuls les novices ou les négationnistes l'ignorent ou font mine de l'ignorer - la terminologie préconisée par l'ensemble des associations de rescapés et les historiens, est celle de « génocide des Tutsi du Rwanda », une dénomination qui aurait pu être mentionnée ne serait-ce qu'une seule fois, puisque la concision n'était visiblement pas la préoccupation de l'ONG.

En se cachant derrière le pays où a été perpétré le génocide et la nationalité de ses habitants, l'ONG HRW semble vouloir éviter systématiquement de désigner clairement les victimes et les assassins : tant les Tutsi

que les Hutu étaient en effet des Rwandais. Citer les hutu modérés, victimes collatérales de ce génocide, est une décision juste sauf si elle contribue à brouiller les pistes et à s'abstenir de nommer la population réellement visée par ce génocide.

La teneur du communiqué du HRW confirmerait l'hypothèse du « confusionnisme » d'autant plus qu'on n'y trouve aucune mise en perspective des prémices du génocide, ni de description de l'idéologie raciste terrifiante qui a permis son exécution.

D'emblée, l'ONG minimise le chiffre des victimes en le ramenant à un demi-million, ce qui signifie qu'elle ne retient même pas l'estimation de l'ONU qui avait dénombré 800.000 victimes dès la fin du génocide, avant même que toutes les victimes ne soient comptabilisées : le chiffre officiel des autorités rwandaises est actuellement de 1.074.017 victimes, et de nouveaux charniers sont encore découverts au Rwanda.

HRW attend le cinquième paragraphe avant de citer pour la première fois le mot "tutsi", en indiquant (en 309 caractères) : « Des extrémistes politiques et militaires hutus ont orchestré le massacre des trois quarts environ de la population tutsie du Rwanda, faisant plus d'un demi-million de morts. Un grand nombre de Hutus qui ont tenté de cacher ou de défendre des Tutsis et ceux qui s'opposaient au génocide ont également été tués. »

Dans la foulée de cette première mention des victimes tutsi, HRW met immédiatement en avant au sixième paragraphe, le fait que « à la mi-juillet 1994, le Front patriotique rwandais (FPR), un groupe rebelle principalement tutsi basé en Ouganda qui luttait pour renverser le gouvernement

rwandais depuis 1990, a pris le contrôle du pays et mis fin au génocide. Ses troupes ont tué des milliers de civils essentiellement hutus, même si l'ampleur et la nature de ces meurtres n'étaient pas comparables à celles du génocide ».

Le tout en 390 caractères. Les rescapés du génocide apprécieront « l'équilibre ».

Solidaire, mais point trop n'en faut, HRW précise donc que la situation n'était pas comparable mais choisit malgré tout de mettre en miroir le génocide prémédité d'un million de victimes et des crimes de guerre ayant fait des milliers de victimes.

Les précautions stylistiques de l'ONG concernant la différenciation des actes perpétrés tromperont ceux qui voudront l'être : le sous-titre du communiqué fait bien référence au génocide de 1994. Alors, pourquoi inclure ici les actes du FPR si ce n'est pour les incorporer dans ce cadre génocidaire précis et introduire de facto une confusion détestable ?

Continuant sur sa lignée, l'ONG HRW regrette ensuite que « le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) créé en 1994 en réponse au génocide » (« des Tutsi », nous le précisons ici puisque HRW s'est abstenue de le faire) ait « refusé de juger les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par le FPR. »

En désignant le FPR comme bourreau au même titre que les génocidaires hutu (elle précise bien que ce Tribunal a été créé « en réponse au génocide »), HRW se contredit et ne peut ignorer qu'elle alimente la propagande négationniste.

Pour notre part, nous relevons que l'« impartialité » affichée de HRW nous renvoie à la rhétorique négationniste utilisée par l'État turc et ses suppôts

à l'étranger (« guerre civile », « massacres des deux côtés », etc), destinée à dédouaner la Turquie du génocide arménien perpétré en 1915 dans l'Empire ottoman. Pourtant, Human Rights Watch n'a eu de cesse d'alerter sur le génocide qui se perpétrait au Rwanda contre les Tutsi. Dès lors, pourquoi adopter cette présentation tendancieuse ?

Nous nous permettons de reprendre ici les mots taillés à la serpe, attribués à Jean-Luc Godard - « 5 minutes pour les juifs, 5 minutes pour Hitler » - qui illustrent avec une précision chirurgicale la symétrisation absurde et monstrueuse de cette détestable « objectivité » que l'on voit à l'œuvre dans ce communiqué de HRW (mais également dans les dépêches AFP concernant le génocide arménien, comme le démontrent nos liens en fin d'article).

On cherchera en vain dans ce communiqué émanant d'une organisation de défense des droits de l'homme, une quelconque condamnation de l'idéologie raciste diffusée par la Radio 1000 collines (RTLTM), connue sous le nom évocateur de « Radio Machette », média des extrémistes hutu qui – pour inciter ses auditeurs à découper à la machette leurs voisins, hommes, femmes, enfants, nourrissons, vieillards - a diffusé en continu des appels au meurtre et des messages de haine contre les Tutsi, qualifiés de « cafards ».

L'ONG se contente d'intégrer à l'une des phrases mentionnant le Tribunal pénal international pour le Rwanda, un lien menant vers le site de l'ONU : « Il est aussi devenu le premier tribunal international depuis le tribunal de Nuremberg en 1946 à condamner des responsables de médias pour crimes de génocide ». Le lecteur devra donc cliquer sur le lien

pour accéder à un texte en anglais évoquant cette Radio 1000 collines, pourtant l'un des instruments-phare des génocidaires. En revanche, HRW critique longuement le régime au pouvoir depuis 25 ans au Rwanda, et cible les tribunaux qui jugent les génocidaires, ainsi que la loi Idéologie du génocide, « destinée à prévenir et punir le discours de haine du type qui a conduit au génocide de 1994 », mais qui aurait « restreint la liberté d'expression en faisant taire des détracteurs du gouvernement ».

On le comprend, en arrière-plan de sa « solidarité » affichée avec les victimes de 1994, Human Rights Watch a en fait dans son viseur le président rwandais, Paul Kagame, régulièrement décrié par les ONG pour son autoritarisme. Cela n'aurait pourtant pas dû être le sujet de son communiqué.

Le Front patriotique rwandais (armée des rebelles tutsi dont Kagame était l'un des leaders) a fait stopper le génocide de 1994 en mettant en déroute l'armée hutu.

Problème : le FPR est cité sept fois dans ce communiqué, dont six fois pour ses exactions contre les Hutu, tandis que l'armée du gouvernement génocidaire du Rwanda – les Forces armées rwandaises (FAR) – n'est jamais mentionnée.

Les Interahamwe, nom de la milice criminelle extrémiste du président Habyarimana, sont nommés une fois, mais dans la toute dernière partie de cet interminable article. Le service minimum en somme. Quant à leur arme favorite (la machette), si caractéristique de ce génocide, elle semble avoir été bannie du texte.

HRW a été l'une des organisations qui a documenté précisément le génocide. Concernant « Les abus commis

par le Front Patriotique Rwandais », nous la renvoyons à sa note d'avril-mai 1994, publiée au plus fort du génocide que l'ONG a suivi de près :

« Le gouvernement fantoche [rwandais] a accusé le FPR d'avoir tué des centaines de milliers de civils, l'année dernière et dans les semaines dernières, mais il n'a pas pu fournir les détails du temps, de la place ou des circonstances dans lesquelles ces prétendus massacres ont eu lieu. Après avoir mené des enquêtes extensives à partir des sources dignes de foi, provenant des Rwandais et des expatriés, représentant le clergé, les employés des organisations non-gouvernementales, et des journalistes, Human Rights Watch/Africa a conclu qu'il n'y a à présent pas d'évidence crédible selon laquelle le FPR serait impliqué dans les massacres des populations civiles de grande ampleur. »

25 ans après, dans son communiqué de 2019, HRW affirmerait donc le contraire.

La grande rigueur à laquelle nous a habitués l'ONG Human Rights Watch ne peut s'accommoder du mélange des genres. Son communiqué « de solidarité », publié à l'occasion du 25e anniversaire du génocide des Tutsi du Rwanda, aurait dû concerner exclusivement ce génocide et ses victimes. Car les négationnistes, dont l'une des stratégies est de rendre la victime coupable du génocide dont elle a été l'objet, peuvent faire leur miel du type de parallélisme utilisé dans la déclaration du 4 avril dernier. Toujours très actifs en 2019, ils attribuent aux Tutsi le « génocide de 12 millions de Congolais r ». Rien de moins.

En ces jours où le monde commémore le déclenchement du génocide des Tutsi du Rwanda il y a 25 ans, le Collectif VAN condamne l'instrumentalisation de la mémoire des victimes tutsi, des victimes dont Human Rights Watch se dit pourtant solidaire.

Collectif VAN

[Vigilance Arménienne contre le Négationnisme]

BP 20083 - 92133 Issy-les-Moulineaux - France